

fait
21/04/23

Direction départementale des territoires
Service Prospective Planification Habitat
Bureau Planification-Risques
Affaire suivie par : Sonia Baron
Tél. : 05 49 06 89 63
Adresse mail : sonia.baron@deux-sevres.gouv.fr

n°21

Niort, le 14 avril 2023

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 mars 2023, vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Fressines.

Cette procédure vise à créer trois Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur des secteurs de grande taille situés en zone urbaine (UH) dans le bourg ou en continuité.

Les prescriptions du SCoT en matière de densité pour la commune de Fressines sont respectées avec un objectif de densité minimale de 13,5 logements par hectare sur les 3 OAP.

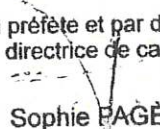
Par ailleurs, les éléments patrimoniaux et paysagers à préserver, murets, arbres, zones humides, etc, sont bien identifiés au niveau des OAP. En complément, le futur PLU devra veiller à leur identification au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme afin de garantir leur protection effective.

Enfin, la légende mériterait d'être complétée et précisée pour une meilleure lisibilité. Tous les éléments figurés sur la carte doivent avoir une légende et inversement. Par exemple, sur l'OAP de Champfradin, la haie à protéger, au sud, est identifiée sans légende associée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur Fabrice Michelet
Président
Communauté de communes du Mellois en Poitou
1 rue du Simplot
79500 Melle

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet

Sophie PAGES

Copie : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture